



# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 25 avril 2022 à 18 heures 30 minutes  
Salle Tournesol Complexe Saint Exupéry

## Présents :

M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, Mme RIOT Eloise, Mme TRIAUREAU Caroline, M. VASSE Xavier

## Procuration(s) :

M. POUPARD Yann donne pouvoir à Mme TRIAUREAU Caroline, M. PRICOT Mickael donne pouvoir à M. CARPENTIER Ludovic, Mme MERCENNE Alexandra donne pouvoir à Mme HEBERT Corinne

## Absent(s) :

## Excusé(s) :

M. ANFRYE Bernard, Mme MERCENNE Alexandra, M. POUPARD Yann, M. PRICOT Mickael

Secrétaire de séance : M. VASSE Xavier

Président de séance : Mme CHIROL Avelyne

## **Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 21/03/2022**

Les membres du conseil Municipal, présents ou représentés adoptent le compte-rendu à la majorité.

Douze voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, Mme FRANCOIS Sylvie, M. JOLY Daniel, M. FLEURIGAND, M. VASSE Xavier, Mme RIOT Eloïse. M. PRICOT Mickaël, et Mme MERCENNE Alexandra par procuration.

Deux abstentions : Mme TRIAUREAU Caroline, M. POUPARD Yann par procuration.

## **1 - Résultats d'appel d'offres Maisons séniors : analyse des deux derniers lots**

Lors du Conseil Municipal du 21 mars 2022, il a été décidé de relancer les LOT 5 et 7, pour la Construction des 8 maisons séniors.

Les entreprises devaient envoyer leur offre pour le 12 avril 2022 à 12h00.

M. DARROMAN a analysé ce second appel d'offres

## **LOT 5 : Menuiserie intérieure bois-cloisons-doublages-faux-plafonds**

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres

ENTREPRISE	MONTANT HT	NOTE (sur 100)
SAS GNC	269 950.18€	90.13
Menuiserie Devilloise	239 355.90€	93.98
Galli	242 000.00€	88.61
Duclos Marc	203 356.00€	97.08

Madame le Maire propose de retenir la société DUCLOS Marc pour un montant de 203 356.00€HT

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Décident :

- De retenir la société DUCLOS Marc pour un montant de 203 356.00€HT pour le LOT 5 : Menuiserie intérieure bois-cloisons.

#### **LOT 7 : Electricité**

Seul le candidat qui avait répondu au premier appel d'offres présente sa candidature. Cette offre est toujours à un prix anormalement élevé.

Pour information, le montant estimé est de 45 000€. Sa première offre était de 61 530.20€HT.

ENTREPRISE	MONTANT HT	NOTE (sur 100)
GENELEC	65 222.01€	80

L'offre est trop élevée.

Suite au résultat de l'appel d'offre et les conseils de M. DARROMAN, Maître d'œuvre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal que nous relançons une procédure pour ce seul lot.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De déclarer l'appel d'offres pour ce lot infructueux et relancer une procédure pour ce seul lot : le LOT 7 : Electricité.

#### **2 - La Fraternité : rénovation**

Suite à l'audit énergétique à La Fraternité, il est nécessaire de prévoir des travaux de rénovation notamment sur l'isolation extérieure et au sous-sol, le changement des fenêtres et des chaudières.

Afin d'assurer le suivi des travaux et de consulter les entreprises, il est proposé d'engager une maîtrise d'œuvre.

Nous avons sollicité 3 cabinets.

Les résultats sont les suivants :

- Société 1 39 840€HT
- Société 2 37 300€HT
- Société 3 39 750€HT

Il vous est proposé de retenir L'entreprise 2, pour un montant de 37 300€HT.

Les travaux deviennent urgents dans la mesure où nous avons déjà remplacé 2 chaudières sur 9.

Une demande de subvention sera déposée lorsque les entreprises seront choisies dans le cadre des rénovations énergétiques.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De retenir l'entreprise 2, Océade, pour les travaux de rénovation de la Fraternité pour un montant de 37 300€HT.

### **3 - Fonds d'Aide aux Jeunes**

Chaque année nous sommes sollicités pour participer au Fonds d'Aide aux Jeunes, ce dispositif départemental permet de venir en aide aux jeunes de moins de 25 ans, en termes d'emploi, de formation, d'insertion sociale. La Commune participe depuis 2018 à hauteur de 0.23€ par habitant.

Soit : 0.23€ X 1574 habitants = **362.02€**

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De participer au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 0.23€ par habitant, soit 362.02€.

### **4 - Adhésion de la Commune d'EU au SDE76**

#### **VU :**

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- La délibération du 18 OCTOBRE 2021 de la commune de EU demandant l'adhésion pour toutes les compétences,
- La délibération du 24 février 2022 du SDE76 acceptant cette adhésion,
- Le Projet de Statuts du SDE76 modifié en ce sens.

#### **CONSIDÉRANT :**

- Que la commune ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,
- Que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- Que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- Que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DÉFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- Qu'il s'agit d'une adhésion avec transfert de compétence au SDE76 (qui est un syndicat mixte fermé), ainsi l'absence de délibération d'un adhérent vaudra avis défavorable,
- Que la commune souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- Que la commune souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- Que le contrat de performance en cours est à poursuivre par le SDE76,
- Que la commune ne transfère pas au SDE76 la TCCFE,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'adhésion de la commune de EU au SDE76 et propose :

- D'accepter l'adhésion de la commune de EU au SDE76,

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accepter l'adhésion de la commune de EU.

### **5 - Adhésion de la Commune d'Arques la Bataille au SDE76**

#### **VU :**

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- La délibération du 22 novembre 2021 de la commune d'Arques-la-Bataille demandant l'adhésion pour toutes les compétences,
- La délibération du 24 février 2022 acceptant cette adhésion,
- Le Projet de Statuts du SDE76 modifié en ce sens.

**CONSIDÉRANT :**

- Que la commune ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,
- Que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- Que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- Que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DÉFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- Qu'il s'agit d'une adhésion avec transfert de compétence au SDE76 (qui est un syndicat mixte fermé), ainsi l'absence de délibération d'un adhérent vaudra avis défavorable,
- Que la commune souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- Que la commune souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- Que la commune transfère le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, avec un effet fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'adhésion de la commune d'Arques la Bataille au SDE76 et propose :

- D'accepter l'adhésion de la commune d'Arques-la-Bataille au SDE76,

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représenté, à l'unanimité

Décident :

- D'accepter l'adhésion de la commune d'Arques-la-Bataille,

**6 - Adhésion de la Commune de Gruchet le Valasse au SDE76**

**VU :**

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- La délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2021 de la commune de Gruchet-le-Valasse demandant l'adhésion pour toutes les compétences,
- La délibération du 24 février 2022 du SDE76 acceptant cette adhésion,
- Le Projet de Statuts du SDE76 modifié en ce sens.

**CONSIDÉRANT :**

- Que la commune ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,
- Que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- Que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- Que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération

- dans ce délai, sa décision sera réputée DÉFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- Qu'il s'agit d'une adhésion avec transfert de compétence au SDE76 (qui est un syndicat mixte fermé), ainsi l'absence de délibération d'un adhérent vaudra avis défavorable,
  - Que la commune souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
  - Que la commune souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
  - Que la commune transfère le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, avec un effet fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'adhésion de la commune de Gruchet le Valasse au SDE76 et propose :

- D'accepter l'adhésion de la commune de Gruchet-le-Valasse au SDE76,

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accepter l'adhésion de la commune de Gruchet-le-Valasse,

### **7 - Aire de jeux Mairie : Choix de l'entreprise**

Madame le Maire donne la parole à M. FLEURIGAND Cédric et Mme FRANCOIS Sylvie.

L'ancienne aire de jeux derrière la Mairie va être démontée.

Une nouvelle aire de jeux va être créée à la place de la mare, à proximité du boulodrome.

L'aire de jeux sera composée d'une grande structure ainsi que de 2 jeux à ressort pour les plus petits. Elle reposera sur un sol souple et sera clôturée. Autour de cette enceinte de jeux, sera installé des équipements de fitness de plein air.

Deux devis ont été établis pour les équipements sportifs :

- Société 1 :	13 049.81€HT	=> 15 659.76€TTC
- Société 2 :	15 320€HT	=> 18 384.00€TTC

Deux devis ont été établis pour l'aire de jeux derrière la Mairie :

- Société 1 :	61 130.22€HT	=> 73 356.26€TTC
- Société 2 :	49 976.19€HT	=> 59 971.43€TTC

Mme TRIAUREAU Caroline demande si on a pensé à les installer avec le parcours de santé.

M. FLEURIGAND répond que pour le moment ce n'est pas envisagé. C'est plus pour les parents qui accompagnent les enfants.

Pourquoi pas à l'avenir compléter le parcours de santé.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De retenir la Société 1 pour un montant de 13 049.81€HT pour les équipements sportifs
- De retenir la société 2 pour un montant de 49 976.19€HT pour l'aire de jeux des enfants.

Mme TRIAUREAU Caroline demande si les sols et barrières sont compris dans le prix.

M. FLEURIGAND Cédric répond que tout est compris dans le prix indiqué.

M. CARPENTIER Ludovic demande dans quels délais ils seront installés.

M. FLEURIGAND ne se prononce pas. Il espère le plus tôt possible.

### 8 - Aide de jeux Campemeille

Lors des réunions d'échanges, il a été décidé de créer une aire de jeux sur le lotissement Campemeille.

Le lotissement étant excentré par rapport à la Mairie, les rogervillais pourraient bénéficier d'une aire de jeux à proximité comprenant balançoire, toboggan. Un des équipements de sport va être rattaché à Campemeille. Et une table d'échec également.

Dans un second temps un boulodrome sera créé le long de ce nouvel espace.

Deux devis ont été établis :

- Société 1 : 73 996.23€HT => 88 795.48€TTC
- Société 2 : 75 714.99€HT => 90 857.99€TTC

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De retenir la société 1 pour un montant de 73 996.23€HT.

### Informations :

- Devis

Madame le Maire donne lecture de la liste des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal.

### Fonctionnement

INTITULES	DEVIS ENTREPRISES CONSULTEES	MONTANTS ENGAGES
Fournitures espaces verts services techniques	Société 1 Société 2 → 4 173.63 €	3 796.28 €
Fourniture de copeaux de bois	Société 1 → 480.00€ Société 2 → 856.80	480€
Fourniture de plantes vivaces	Société 1	1 892.00 €
Abattage d'arbres supplémentaires suite expertise	Société 1	20 652.00 €
Réparation sur balayeuse	Société 1	711.68€
Fourniture de tout venant 31,5 avec mât camion grue Complexe St Exupéry	Société 1 → 678.60€	678.60€
Abattage de 6 arbres Pissotière à Madame	Société 1 → 2 940€ Société 2 → 3 240€	2 940€
Coupe au ras du sol des arbres bordant la route	Société 1 → 7 800€ Société 2 → 8 370€	7 800€
Intervention sur école ( <b>tuiles non fixées</b> )	Société 1	5 874.00 €
Maintenance des hydrants N° 67 et N° 585 ( <b>HAROPA</b> )	Société 1	454.74 €
Contrôle des hydrants de la commune ( <b>SDIS</b> )	Société 1	1 365.60 €
Remplacement de la sonde de température HS sur aérotherme	Société 1	671.42 €
Enrobé à froid	Société 1	298.80€
Lot manutention	Société 1	338.40€
Coffret de dépannage	Société 1	561.92€

Fourniture pour Ecole	Société 1	51.84€
Fourniture pour Ecole	Société 1	344.16€
Intervention sur porte sectionnelle Service technique <b>(en panne)</b>	Société 1 -> 97.01€	97.01€
Plaque vibrante Complexe St Exupéry	Société 1-> 29.49€	29.49€
Thermo déclencheur Velux ST	Société 1-> 353.29€	353.29€

### Budget Annexe Campemeille

<b>Campemeille</b> Pose de portail et palissade	Société 1	2 640.00 €
<b>Campemeille</b> lot 20/22/5 et 19 création et réalisation des entrées charretière de 4 lots	Société 1	7 029.60 €
Evacuation 2 cuves cassées <b>Campemeille (retrait)</b>	Société 1	960€
Remplacement des 2 cuves cassées <b>Campemeille</b>	Société 1 2 fosses=> 3 091.70€ Société 11 fosse=> 1677.82€	3 091.70€

### Investissement

Travaux de modification du réseau d'eau pluviales+comblement du puisard derrière la Mairie	Société 1-> 10 994.40€	10 994.40€
Fourn. et scellement d'une clôture constituée de panneaux bi-fils au City Stade <b>(mur City Stade)</b>	Société 1	10 728.00 €
Sécurisation Vestiaire foot <b>(Alarme)</b>	Société 1	18 319.04 €
Remplacement d'une chaudière à <b>La Fraternité</b>	Société 1	4 110.28 €
Aspirateur + fournitures pour aspirateur <b>(ST)</b>	Société 1	1 196.80 €
Fourniture et mise en place de pare ballon stade de foot	Société 1-> 17 582.40€ Société 2-> 19 368.00€	17 582.40€
Fourniture et pose portillon/patio de la Salle Tournesol	Société 1-> 5 979.60€	5 979.60€
1 Cuve de stockage fuel ST 2 500l	Société 1 Société 2 → 4 752.66 € Société 3 → 6 944.34 €	4 398.00 €
Jeux école	Société 1 => 14 979.64€HT Société 2 => 17 500.00€HT	14 979.64€

#### - Mutuelle CDG76

Madame le Maire demande quel montant la Commune pourrait participer à la mutuelle obligatoire pour les salariés à partir de 2026.

Les élus proposent une participation de 15€/agents.

Madame le Maire informe qu'un administré a trouvé le village joli et remercie l'équipe municipale.

La séance est levée à 19h20.